



K13SBBR.fr

Fiche Technique Produit

2020-05

SAFEBOARD BR13

Plaque de plâtre cartonnée - Knauf Safeboard

Description du produit

Knauf SAFEBOARD BR13 de la gamme Knauf Safeboard est une plaque de plâtre cartonnée d'épaisseur 12.5mm conforme à la norme NF EN 520 :2009, constituée d'un parement Ivoire sur la face visible. Les bords longitudinaux sont des Bords Ronds et les bords transversaux sont des Bords Droits. La plaque contient en plus du plâtre un nouveau composé qui lui donne le pouvoir de faire barrière à l'émission de rayons X vers les locaux adjacents (à condition que le traitement des joints soit effectué avec l'enduit associé Knauf Safeboard). La plaque a un cœur de couleur jaune.

Documents de référence

Norme : NF EN 520 :2009

DoP :

Knauf_DdP_EN_520_DF_0010_Safeboard_GKF_12-5_2013-01-10

FDES : Oui

FDS : Oui

Mise en œuvre conformément à :

- NF DTU 25.41
- Recommandations Knauf

Domaine d'emploi

Knauf SAFEBOARD BR13 de la gamme Knauf Safeboard est principalement destinée à la réalisation d'ouvrages de cloisons distributives, cloisons séparatives, plafonds dans :

- Neuf ou réhabilitation
- Locaux intérieurs classés EA - EB
- Locaux nécessitant une protection vis-à-vis des rayons ionisants.
- Hôpitaux et cliniques
- Universités, laboratoires
- Instituts de recherche
- Cabinets de radiologie, dentaires
- Stockage provisoire de sources ou produits contaminés

La plaque permet dans de nombreux cas de remplacer les plaques de plâtre combinées à une feuille de plomb.

SAFEBOARD BR13

Plaque de plâtre cartonée - Knauf Safeboard



Caractéristiques techniques

Propriétés	Unités	Valeurs	Normes
Type selon EN	-	D, F	NF EN 520
Réaction au feu Euroclasse	-	A2-s1, d0	NF EN 13501-1
Niveau d'émission dans l'air intérieur	-	A+	NF EN ISO 16000
Masse surfacique	kg/m ²	approx. 17,8	-
Profil des bords longitudinaux	-	Bords Ronds	NF EN 520
Profil des bords transversaux	-	Bords droits	NF EN 520
Largeur	mm	625	-
Tolérance largeur	mm	+0 / -4	NF EN 520
Tolérance longueur	mm	+0 / -5	NF EN 520
Épaisseur	mm	12,5	-
Tolérance épaisseur	mm	+0.4 / -0.4	NF EN 520
Tolérance équerrage	mm par m de largeur	≤ 2.5	NF EN 520
Courbure minimale admise à sec	mm	≥ 2750	-
Perméance à la vapeur d'eau μ sec	-	10	EN ISO 10456
Perméance à la vapeur d'eau μ humide	-	4	EN ISO 10456
Conductivité thermique λ	W/(m·K)	0,25	EN ISO 10456
Masse volumique	kg/m ³	≥ 1400	NF EN 520
Dureté superficielle	-	Standard	-
Diamètre empreinte	mm	≤ 20	NF EN 520

Knauf

Zone d'Activités – Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE
Tél : 0 809 404068
support.technique@knauf.fr

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.

SAFEBOARD BR13

Plaque de plâtre cartonnée - Knauf Safeboard



Gamme de produits

Désignation	Longueur [mm]	Largeur [mm]	Épaisseur [mm]	Conditionnement	Unité de conditionnement	Code article
SAFEBOARD BR13 2400x625	2400	625	12,5	42	/pal	00154735

Knauf

Zone d'Activités – Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE
Tél : 0 809 404068
support.technique@knauf.fr

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.